Questionnaire des attentes!

Pour préparer ces journées, merci de nous faire part de vos attentes avant la formation afin de les transmettre aux intervenants.

Avez-vous déjà s	uivi une formati	on sur ce thème ?
------------------	------------------	-------------------

□NON
□ OUI : laquelle et quand ?
Qu'est-ce qui vous motive à suivre cette formation ?
Avez-vous des attentes particulières vis-à-vis de cette formation ?
Quelles sont vos appréhensions ?
Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ?
□ Plaquette envoyée par l'AFPASA
☐ Presse agricole
☐ Bouche à oreille (préciser) :
□ Autres (préciser) :
Consignes « Covid-19 »:

chaque stagiaire s'engage à appliquer strictement les consignes sanitaires mises en place au niveau de l'AFPASA.

Conditions générales

<u>Inscription et règlement</u> : le bulletin d'inscription doit parvenir à l'AFPASA au plus tard 15 jours avant la date du démarrage du stage, accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre de l'AFPASA correspondant à la contribution stagiaire ou à la caution .

<u>Horaires</u>: pour respecter les engagements de prise en charge de la formation par les financeurs, il est demandé aux stagiaires de respecter impérativement les horaires de la formation.

Délai de rétractation : le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter par écrit.

<u>Absence</u>: en cas d'absence (non justifiée avant le démarrage du stage) ou en cas d'abandon en cours de formation pour un motif autre qu'un cas de force majeure, le chèque de participation ou de caution est encaissé et une facture acquittée est envoyée au stagiaire.

Annulation du fait de l'AFPASA: l'AFPASA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais et les frais d'inscriptions retournés. Le déroulement des formations proposées par l'AFPASA est susceptible d'être modifié (dates, lieux, horaires). Chaque participant en sera informé dans les plus brefs délais par le responsable de la formation.

<u>Facturation</u>: Pour les non ressortissants VIVEA et pour les ressortissants VIVEA non à jour de leurs cotisations ou ayant dépassé leur plafond de prise en charge autorisé, l'AFPASA se réserve le droit de facturer à postériori le stage.

<u>Attestation de formation</u>: à l'issue de la formation, une attestation de formation est remise à chaque participant. Ce document est nécessaire pour justifier du crédit d'impôt et de l'aide au service de remplacement.

Tout stagiaire s'engage à respecter les mesures COVID AFPASA en vigueur

Toute personne en <u>situation de handicap</u> intéressée par la formation est invitée à prendre contact avec l'AFPASA afin d'envisager les aménagements possibles.

Retrouvez l'intégralité des conditions générales de l'AFPASA sur notre site www.afpasa70.fr

Vos contacts à l'AFPASA

Julie CHEA-BICHET, assistante formation: afpasa@haute-saone.chambagri.fr 03 84 77 14 38

Christelle DEPLANTE, responsable de stage : 03 84 77 13 17 christelle.deplante@haute-saone.chambagri.fr

AFPASA - Maison des Agriculteurs 17 Quai Yves Barbier - BP 20189 - 70000 VESOUL

<u>Retrouvez nos offres de formations</u>:

La Haute-Saône Agricole et rurale







Association pour la Formation et le Perfectionnement des Agriculteurs et Salariés de l'Agriculture



Eleveur infirmier de sa troupe ovine/caprine

Une journée pour maitriser les bons gestes et prendre les bonnes décisions lors de l'examen d'un animal malade



Jeudi 26 janvier 2023 (Lieu à déterminer)









MODALITÉS PEDAGOGIQUES **Objectifs / Programme**

Connaître les pathologies en élevage ovin/caprin + acquérir du savoir-faire

- Connaître les principales pathologies sur les ovins/caprins jeunes et adultes;
- Présentation d'une méthode d'intervention pour l'examen clinique afin de recueillir des informations de qualité pour sa prise de décision ultérieure.

Maitriser les gestes pour examiner un ovin, sain ou malade.

Etre capable d'identifier la maladie ou les différents symptômes

Etre capable d'agir rapidement pour la mise en place d'un traitement adapté ou faire appel au vétérinaire

- Quelle méthode adopter ?
- Quels sont les gestes à avoir ?
- Protocole d'examen de l'animal malade : examen à distance, examen rapproché
- Suite à l'examen d'un ovin malade : prendre la bonne décision (soigner l'animal ou faire appel à son vétérinaire)
- Connaître les médicaments présents dans la pharmacie de l'élevage et les risques liés à l'apparition de résistances.

Intervenant:

Edwige BORNOT : Docteur vétérinaire GTV BFC Elise LONGET Chargée de mission GDS BFC

Méthodes pédagogiques :

Alternances d'apports théoriques et pratiques, échanges entre agriculteurs et travail de groupe.

Réalisation de cas pratiques directement sur les animaux.

Modalité d'évaluation, des acquis et de la satisfaction: Ouestionnaire d'auto-évaluation en début et en fin de formation + tour de table

Doc V2: 27/09/2022

MODALITÉS PRATIQUES

Responsable de stage:

Mickael GREVILLOT, chargé de formation AFPASA: 03 84 77 44 38

Public:

Eleveurs ou futurs éleveurs ovin/caprin de Franche Comté

Pré requis :

Aucun

DATES

Jeudi 26 janvier 2023

LIEU

Loulans Verchamps sur une exploitation caprine

TARIF

Contributeurs VIVEA

si vous êtes:

- Chef d'exploitation
- Conjoint collaborateur
- Aide Familial
- Cotisant solidaire

Et à Jour dans vos cotisations MSA, vous bénéficiez du fond de formation VIVEA



Participation de 35 €

Pour tout Autre public ex : salarié (e), demandeur d'emploi ...

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par votre fond de formation pour lequel vous cotisez (ex OCAPIAT, KAIROS, CPF ...)

224 € ou

200 €* pour les jeunes en parcours à l'installation.

* 24 € pris en charge par GDS BFC

Conditions: Vous êtes un chef d'exploitation ou associé d'exploitation, imposé au bénéfice réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt formation. Îl est plafonné à 40 h de formation par exploitation sauf dans le cas des GAEC où vous pouvez déclarer le total d'heures de formation passées sur l'année civile par l'ensemble des associés dans la limite de 40 heures par associé.

Vous pouvez bénéficier d'un Crédit d'impôt de $10.15 \in X7H = 71.05 \in$

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation « Eleveur infirmier de sa troupe ovine/caprine» Jeudi 26 janvier 2023

A retourner à l'AFPASA avant le 11 janvier 2023

AFPASA - Maison des Agriculteurs 17 Ouai Yves barbier - BP 20189 - 70 014 VESOUL CEDEX

Prénom:		
Date de naissance :		
Adresse:		
Tel:		
E-mail:		
Production:		
J'atteste avoir le statut suivant :		
Contributeurs VIVEA: Chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant de solidarité à jour des cotisations MSA		
☐ Dans le parcours à l'installation selon statut		
Le repas sera pris en commun (réservé par l'AFPASA) et sera pris en charge pour les adhérents GDS BFC. Pour les autres, il sera à régler par vos soins le jour de la formation.		
Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de AFPASA afin de valider mon inscription		
Avez-vous une reconnaissance handicap RQTH: Oui Non		
En signant, j'approuve les conditions générales des services de l'AFPASA (ci-contre).		
Fait à		
lle		
Signature:		